COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2021-097

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le quatorze du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jauleterie » à Assais les Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

22 présents + 3 pouvoirs (25 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u>: Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou:
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

3 pouvoirs:

- ✓ Sylvie NOBLET-HORTET a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Dominique BARREAU a donné pouvoir à Alain JEZEQUEL
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF

Excusés: Dominique BARREAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Monique NOLOT, Françoise RICHARD

Absente: Maryse BARIGAULT

Fréderic PARTHENAY a été élu secrétaire de séance.

<u>Date de la convocation</u>: Mercredi 08 décembre

COMPTABILITE-FINANCES FISCALITE Avance de trésorerie du budget principal au profit du budget « Déchets »

- Vu l'article R2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant les difficultés de trésorerie du budget autonome du SPA « déchets »

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- De faire une avance de trésorerie sans intérêt :
 - Du budget principal vers le budget « déchets » d'un montant maximum de 60 000 € déblocable en une ou plusieurs fois

- Que l'avance de trésorerie devra être remboursée, en une ou plusieurs fois, dans un délai d'un an maximum à compter de la date de déblocage des fonds
- Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 14 décembre 2021 Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20211216-408-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2021 Publication le : 16-12-2021 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 A RVAULT Tél. 05 49 64 93 48